



# Ce que l'on veut !

- Protection des points de vue
  - Cône de vue de Rougoulouarn
- Classement de Crech Hellen en zone UD
  - Erreur manifeste de typage
- PLU: Respect des impératifs de l'État
  - Extension de l'urbanisation /= espaces naturels et agricoles
  - Respect de la zone Natura 2000
- Gestion des espaces remarquables
  - Suppression zone NA dans les marais (jurisprudence)
  - Camping-cars: création structure en zone urbanisée



# Comment le faire !

En prenant en compte l'expression de la population sur les points ci-dessus par une enquête publique localisée

- Désignation d'un commissaire enquêteur
- Validation par le conseil municipal



# Ce que l'on souhaite !

- Table d'orientation + signalisation "panorama" à l'entrée de Rougoulouarn
- Maintien dans certains secteurs du littoral d'une superficie minimale
- Préemption: définir les priorités en fonction du risque pour l'environnement
  - L'objectif du conservatoire est de 30% du littoral .La réalisation actuelle est de 10%
- Enfouissement du réseau (Téléphone EDF..)

## Contribution de l'association

- Aux commissions liées à l'environnement et l'urbanisation
- A la création du SCOT



## Classement de Crech Hellen en zone UD





## Protection des points de vue





## PLU: Respect des contraintes de l'Etat ( L122-2 CU)







## Gestion des espaces remarquables







# Camping-cars dans les espaces remarquables





## Les dunes de Goas Treiz

